

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 22 février à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Saint-Gilles-Pligeaux, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
26	8

<b>Date de la convocation</b>
15 février 2024

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 29 février 2024</b>
---

<b>et publication le 29 février 2024</b>
--

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Aslanoff – Evelyne Minier – Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin – Raymond Géléoc – Jean-Yves philippe – Bernard trubuilt – Marylise André – Julie Cloarec – Pierre-Yves Daniel – Christel Guillerm – Rachelle Gautho – Fabrice Even – Alain Cupcic – Eléonore Kogler – Jérôme Lejart

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Rolande Le Borgne absente donne pouvoir à madame Sandra Le Nouvel  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à monsieur Georges Galardon  
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Monsieur Christophe Jagu absent donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël  
Monsieur Guy Le Foll absent donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen  
Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Madame Julie Cloarec  
Monsieur Pierrick Pustoc'h est remplacé par sasuppléante Madame rachelle Gautho  
Mesdames Bernadette Le Boëdec, Nolwenn Burlot, et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Rémy Le Vot, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jacques Troël

**Délibération 36.2024 Demande de subvention pour l'animation 2024 du site Natura 2000  
Complexe de l'Est des Montagnes Noires**

La Présidente rappelle, que la Communauté de Communes est désignée structure opératrice du site Natura 2000 "Complexe de l'Est des Montagnes Noires" depuis 2017. Pendant de nombreuses années, et jusqu'en 2023, la CCKB a délégué cette animation à l'Association de Mise en Valeur des sites naturels de Glomel. En août 2023, suite au départ de leur salariée Tanya Simon, l'association s'est trouvée dans l'impossibilité de poursuivre la mission d'animation pour laquelle elle s'était engagée jusqu'à la fin de l'année 2023.

Malgré le travail partenarial de qualité engagé depuis plusieurs années, l'AMV n'est plus en capacité de répondre à un éventuel appel d'offre. La CCKB se tournera donc vers un recrutement en interne pour assurer cette mission d'animation. Le temps de travail de la personne recrutée sera de 80%, conformément aux prévisions de financement de la Région Bretagne sur ce site où 0.4 ETP sont attribués en temps d'animation auquel viennent s'ajouter 0.4 ETP supplémentaire lié à la démarche d'ajustement de périmètre du site. L'option de coût simplifié (OCS) de 30% sera choisie afin de présenter des coûts annexes liés au recrutement : frais de mission, dépenses liées à la communication, achat de fournitures, d'équipement et matériels spécifiquement liés à la mission, etc.

Vu la décision du COPIL datant du 20 décembre 2023, suite à la consultation dématérialisée menée par les services de la Région Bretagne, décidant à l'unanimité de confirmer la CCKB en

tant que structure opératrice du site Natura 2000, pour la phase animation du DOCOB, pour une nouvelle période de trois ans (du 20 décembre 2023 au 20 décembre 2026) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de :

- ✓ Valider la candidature de la CCKB en tant que structure animatrice du site Natura 2000 FR5300003 « Complexe de l'Est des Montagnes Noires », pour une durée de 3 ans, à compter du 20 décembre 2023 ;
- ✓ Valider le plan de financement pour l'année 2024, concernant la phase d'animation du DOCOB du site Natura 2000 - FR 5300003 – Complexe de l'est des Montagnes Noires, selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Frais de personnel (Louise Fusenig, coordination de la mission ainsi que le recrutement pour l'animation du site)	43 864.67 €	Participation Région - 23%	13 000 €
		Participation FEDER - 60%	34 214.44 €
Coûts indirects (OCS de 30% de des dépenses de rémunération)	13 159.40 €	Autofinancement - 17%	9 809.63 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>57 024.07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 024.07 €</b>

- ✓ Autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure d'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe Est des Montagnes Noires » pour l'année 2024
- ✓ Autoriser la Présidente à lancer un recrutement afin d'assurer cette mission d'animation

Madame Sandra LE NOUVEL  
Présidente de la CCKB.

